

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 340 Subvention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement avec l'association Théâtre de la Ville ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'équipement attribuée à l'association Théâtre de la Ville, 16, Quai de Gesvres (4^e) est de 60 000 euros. Cette subvention exceptionnelle est destinée à participer à l'acquisition de matériel pour la sécurisation du proscenium au titre de l'année 2012; D02712 ; 2012_05189 ; 52341.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 60 000 euros, sera imputée comme suit sur le budget d'investissement de la Ville de Paris ; AP 1202065, chapitre 204, nature 20422, ligne VE 40 003, rubrique V313;

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer une convention sur projet d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération ;